



**FR**

**ASSEMBLEE GENERALE**  
**69<sup>ème</sup> session**  
**Rome, 1<sup>er</sup> décembre 2011**

UNIDROIT 2011  
A.G. (69) 5  
Original: anglais/français  
octobre 2011

**Point n° 8 de l'ordre du jour: Arriérés de contributions des Etats membres**

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Description de l'état des arriérés</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Aucune</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Aucun</i>

1. Lors de sa 70<sup>ème</sup> session, la Commission des Finances a indiqué que la situation des arriérés de contributions n'était pas critique et qu'il s'agissait davantage de paiements irréguliers que de véritables arriérés.
2. La Commission des Finances a remercié le Secrétariat pour les efforts déployés et l'a encouragé à les poursuivre en vue de recouvrer les sommes en question.
3. Le Secrétariat assure l'Assemblée Générale que le recouvrement des arriérés reste une de ses préoccupations principales, qui le poussent à déployer tous les efforts nécessaires.

**ANNEXE**

**CONTRIBUTIONS A UNIDROIT POUR 2010 ET LES EXERCICES FINANCIERS  
PRECEDENTS EN EURO  
RESTANT A PAYER AU 14 OCTOBRE 2011**

	<b>1999-2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>TOTAL</b>
Bolivie <sup>1</sup>	79.635,00	12.250,00	12.250,00	104.135,00
Nigéria <sup>2</sup>		12.250,00	12.250,00	24.500,00
Pakistan <sup>3</sup>			13.180,00	13.180,00
Venezuela <sup>4</sup>		16.325,38	19.600,00	35.925,38
<b>Total</b>	79.635,00	40.825,38	58.411,00	178.871,38

<sup>1</sup> La situation de cet Etat membre et les propositions du Secrétariat pour traiter des problèmes causés par les arriérés accumulés au fil des années font l'objet d'un autre document (voir AG/Comm. Finances (70) 6). La Bolivie doit actuellement à UNIDROIT un peu plus de huit années de contributions statutaires.

<sup>2</sup> Le Nigéria a réglé tous ses arriérés pour l'exercice 2005, sans toutefois avoir versé sa contribution statutaire pour cette même année. Depuis, il n'a effectué aucun paiement en 2006, a versé deux années d'arriérés en 2007, n'a pas fait de versement en 2008, a réglé les deux années précédentes (mais pas l'année en cours) en 2009 et n'a effectué aucun paiement en 2010. Le Nigéria doit actuellement à UNIDROIT deux années de contributions statutaires.

<sup>3</sup> Le montant dû par le Pakistan représente la différence résiduelle entre les contributions dues et les paiements effectués depuis l'exercice financier 1997. Sauf en 1997, 2000 et 2004, le Pakistan a toujours effectué des paiements annuels, bien que rarement équivalents au montant de sa contribution. Actuellement, le Pakistan doit à UNIDROIT un peu plus qu'une année de contribution statutaire.

<sup>4</sup> Le Venezuela a réglé tous ses arriérés en l'an 2000, mais n'a pas effectué de paiements en 2001, 2002 et 2003. Il a effectué un paiement partiel en 2004, payé presque la totalité en 2005, rien payé en 2006, réglé une partie des arriérés en 2007 et le solde en 2008 (avec même un surplus). Il a depuis payé une partie de sa contribution en 2009 et rien en 2010. Le Venezuela doit actuellement à UNIDROIT un peu moins de deux années de contribution statutaires.